

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l'église du site du Vieux-Montlaux et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du Patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

VOS COORDONNÉES

NOM ou Société :

Adresse:

Code Postal : Ville :

Tél : Courriel (merci d'écrire lisiblement):

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière OU de l'Impôt sur les Sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque

RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

POUR LES PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,**

- **OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

POUR LES ENTREPRISES, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

RESTAURONS LE SITE EMBLEMATIQUE DU VIEUX-MONTLAUX

FONDATION



DU PATRIMOINE



MONTLAUX



UN DON

=

UN REÇU FISCAL

ENVOYÉ

FAITES UN DON

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

La commune de Montlaux avec le concours de la Fondation du Patrimoine lance un appel aux dons pour restaurer les ruines de l'église médiévale

Situé en Provence, sur l'axe Sisteron-Forcalquier, offrant un magnifique panorama sur la montagne de Lure, le « Vieux Montlaux » juché à l'extrémité d'un éperon rocheux, permettait de surveiller les voies de passage alentour.



C'est à partir du 12^{ème} siècle que le village, son église, dédiée à Saint Jacques, et ses remparts flanqués de deux tours, apparaissent régulièrement dans les archives. Après la fin des guerres de religions, les exploitations vont se développer dans la partie basse de la commune, aux terres fertiles et riches en sources.

Depuis le 19^{ème} siècle, le site est à l'abandon. Ses ruines sont en péril imminent. Il est urgent de sauver les restes de l'église médiévale encore bien visibles.

Montlaux est une petite commune de 192 habitants, très rurale. Sans l'aide de cette souscription, le témoignage de son long passé disparaîtra prochainement de son paysage.



L'équipe municipale, et l'association « au.pied.du.mur », sous le charme du site et soucieuses de préserver ce fleuron du patrimoine communal, souhaitent faire stabiliser les vestiges de l'église dans les règles de l'art. Les travaux de débroussaillage sont faits sous forme de chantier villageois.

LE PROJET DE RESTAURATION

Il s'agit de réaliser des travaux d'urgence sur l'église médiévale Saint Jacques, pour en sauvegarder les ruines notamment le clocher, le chœur, les gouttereaux et l'abside. Sa silhouette de 15 m de haut est visible des différents hameaux composant la commune, c'est le bâtiment emblématique du village. Ces maçonneries sont toutefois très endommagées et ne tarderont pas à s'effondrer entièrement.



La Fondation du Patrimoine

La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et oeuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine.

Comment faire votre don ?

PAR COURRIER

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de «Fondation du patrimoine - église Saint-Jacques à Montlaux») à l'adresse suivantes :
Fondation du Patrimoine
CCI - 60 boulevard Gassendi
04000 Digne-les-Bains

PAR INTERNET

Faites votre don en ligne sur notre site :
<https://www.fondation-patrimoine.org/60787>



Ou faites immédiatement un don en flashant ce QR code avec votre Smartphone ! L'installation d'une application QR code est requise.

Contact : alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org - tel : 04 92 30 59 88